



POLITIQUE ONG

COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT PRIVÉES SUISSES ET INTERNATIONALES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung
und Zusammenarbeit DEZA

Politique de collaboration avec les organisations de développement privées suisses et internationales¹

1. Raison d'être de la politique de la DDC concernant la collaboration avec les ONG

Pour atteindre ses objectifs, la DDC travaille avec un vaste réseau de partenaires issus de différents horizons : organisations étatiques et civiles des pays partenaires du Sud et de l'Est, agences onusiennes, ONG suisses et internationales, réseaux, entreprises privées, universités et institutions financières internationales.

La présente politique concerne plus particulièrement les relations de la DDC avec les ONG suisses et internationales (à l'exclusion des ONG « locales » dans les pays partenaires) et leurs objectifs. La collaboration avec ces organisations s'intègre dans le contexte des interactions avec d'autres acteurs et partenaires, tels que les organismes de la société civile et les associations faïtières, le secteur privé ou les communes et les cantons.²

Historique de la collaboration avec des organisations de développement privées

Des ONG et des initiatives émanant de la société civile ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de la coopération suisse au développement. Plusieurs acquis majeurs de la politique de développement, tels que le désendettement ou le commerce équitable, sont à mettre à leur crédit. Les ONG suisses et les organisations privées œuvrant pour le développement sont devenues des partenaires traditionnels de la DDC grâce à leurs compétences éprouvées dans le travail de développement et l'aide d'urgence, leur ancrage auprès de la population, leur rôle dans la politique de développement et leur capacité d'innovation. La collaboration avec ces organismes est inscrite dans la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale. La stratégie 2010 de la DDC réaffirme de son côté l'importance des partenariats, des alliances et du dialogue avec les organisations de la société civile.

Défis pour la politique de développement

Ces dernières années, la politique internationale de développement a suivi de nouvelles orientations stratégiques. En 2000, la communauté internationale adoptait la Déclaration du Millénaire et, avec elle, une vision largement consensuelle du développement à l'échelle mondiale. En 2002 à Monterrey, les objectifs du Millénaire étaient définis comme une tâche globale commune et, trois ans plus tard, le Sommet M+5 confirmait les liens étroits entre développement durable, préservation de la paix et promotion des droits de l'homme. Pour mener à bien ces tâches et les réformes qu'elles impliquent, il est indispensable que toutes les forces concernées - nationales et internationales - conjuguent leurs efforts.

Ces grands axes sont aussi valables pour la DDC et ses partenaires. Ainsi, révisant sa stratégie en 2005, la DDC a, pour résumer l'orientation qu'elle entend suivre, adopté la formule suivante : « Diminuer la pauvreté, maîtriser les risques systémiques de sécurité,

¹ Le sigle **ONG** désigne ici les organisations non gouvernementales privées suisses de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, leurs organisations faïtières et fédérations d'ONG, ainsi que les ONG internationales ayant leur siège en Suisse. Les procédures et instruments sont applicables par analogie pour la collaboration avec les ONG internationales n'ayant pas leur siège en Suisse.

² La collaboration avec le secteur privé, d'une part, et l'engagement des cantons et des communes, de l'autre, font l'objet de documents distincts élaborés par la DDC.

contribuer à une mondialisation encouragent le développement ». Si la réduction de la pauvreté demeure l'objectif principal, la DDC contribue aussi à relever des défis de la sécurité et de la gouvernance mondiale. La mise en œuvre décentralisée de ses programmes lui permet d'axer son action au plus près des priorités des pays partenaires en matière de politique de développement : stratégies contre la pauvreté au Sud, politiques de voisinage et de rapprochement de l'UE à l'Est, aide humanitaire en cas de crise ou de catastrophe, et contribution aux enjeux mondiaux, tels que le commerce ou l'environnement.

Il s'agira à l'avenir de s'assurer davantage des effets et de la pertinence des actions menées en vue d'atteindre les buts fixés. La Suisse a signé la Déclaration de Paris visant à l'harmonisation du financement du développement et s'est engagée à collaborer avec d'autres acteurs. La coopération au développement et l'aide humanitaire sont des tâches conjointes de l'Etat, de la société civile et du secteur privé. La DDC privilégie une forme de collaboration impliquant différents acteurs (approche multipartite) pour atteindre ses objectifs.

Fortes de leur longue expérience dans des domaines importants de la lutte contre la pauvreté, de la préservation de la paix, de l'aide d'urgence et de la reconstruction, les ONG ont un rôle à jouer dans cette approche. Leur savoir-faire spécifique et leurs connexions internationales leur permettent aussi de contribuer aux processus multilatéraux et, surtout, d'associer directement au processus de développement les acteurs de la société civile au Sud et à l'Est.

Une politique concernant les ONG, en tant que cadre de référence

Les ONG internationales, et en particulier les ONG suisses, continueront d'être des partenaires importants de la DDC. La présente politique définit les orientations des relations entre ces ONG et la DDC dans le contexte de la mission qui lui est confiée. Ce document fixe les priorités et les modalités de collaboration et décrit les compétences en la matière, de façon à les inscrire dans un cadre de référence contraignant.



2. Objectifs et formes de la collaboration

La DDC travaille avec les ONG dans le cadre des objectifs définis dans ses bases légales.

En pratique, plusieurs formes de collaboration ont fait leurs preuves :

D'une part, la DDC octroie aux ONG des contributions dans le cadre de partenariats. La DDC considère les projets et programmes conçus par les ONG comme complémentaires à ses stratégies de coopération d'un point de vue géographique et thématique. Les contributions de la DDC à des programmes³ donnent lieu à un dialogue qui va au-delà des aspects concernant le programme lui-même, pour aborder également des points relatifs à l'évolution du contexte général et aux relations institutionnelles.

D'autre part, la DDC peut attribuer aux ONG des mandats dans le but de mettre en œuvre ses programmes et projets et d'obtenir un soutien thématique ou technique spécifique. Ces mandats répondent intégralement aux priorités stratégiques, géographiques et thématiques de la DDC.

Enfin, la DDC entretient avec les ONG un dialogue politique diversifié sur différentes questions touchant l'humanitaire, le développement et la transition. Il s'agit d'un dialogue qui s'oriente selon les axes prioritaires de la DDC pour ces domaines et qui se fonde sur une culture d'échange et de partage du savoir.

2.1 Soutien aux ONG sous forme de contributions

Mettant en œuvre avec succès des programmes de développement et d'aide d'urgence, les ONG possèdent un trésor d'expériences et de méthodes. Elles jouent un rôle important pour informer et sensibiliser la population. Elles ont la capacité de récolter des fonds et du soutien considérables pour leurs programmes par l'intermédiaire de leurs organismes de base, de leurs membres et de leurs donateurs. En tant qu'actrices de la société civile, elles peuvent aussi s'associer à différents réseaux et nouer certaines alliances plus facilement que ne le peuvent les représentants de l'Etat. En assumant chacun – d'une façon complémentaire - le rôle qui lui revient, les acteurs étatiques et non étatiques peuvent participer efficacement à la coopération au développement, au soutien à la transition et à l'aide humanitaire, ainsi qu'aux activités de sensibilisation et d'éducation en Suisse.

C'est dans cette perspective que la DDC soutient, au moyen de contributions, des programmes et des projets menés par des ONG dans différents domaines d'activités. L'accent est principalement mis sur les compétences et expériences spécifiques des ONG.

Champs d'action prioritaires visés par les contributions de la DDC

Lutte contre la pauvreté

Les ONG contribuent de façon substantielle, au niveau de la base de la société, au développement et à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté, de promotion d'emplois et de revenus, ainsi qu'au développement durable. Dans cette finalité, elles s'engagent aussi dans des systèmes de coopération qui favorisent la collaboration entre les communautés locales, les organisations de la société civile ainsi que les institutions de l'économie privée et les autorités de l'Etat sur un pied d'égalité.

³ Un **programme** est un ensemble de projets inscrits dans un cadre stratégique défini pour plusieurs années. Par le jeu des synergies, il permet d'obtenir une efficacité plus grande que la somme des effets des projets pris individuellement.

Renforcement des structures de la société civile

Les ONG contribuent à promouvoir la démocratisation et la lutte contre la pauvreté lorsque les activités renforcent des communautés défavorisées à mieux faire valoir leurs intérêts dans les processus de politiques sociale et économique. Les structures de base et les structures locales, qui représentent ces populations, sont traditionnellement des partenaires des ONG suisses et internationales, qui peuvent mettre en valeur leurs acquis et atouts propres : i.e. l'expérience de longue date dans le travail de base, l'accès à des réseaux spécifiques et la confiance des acteurs non étatiques.

Aide d'urgence, développement des capacités pour la reconstruction, prévention et préparation, plaidoyer humanitaire

La participation des ONG représente un appui précieux dans le système d'aide humanitaire international. Ces organisations mettent en place de vastes programmes pour soulager la population en cas de crise et de catastrophe et encouragent le développement de capacités pour la reconstruction, la prévention et la préparation, contribuant ainsi à améliorer la sécurité humaine. Elles bénéficient d'un accès privilégié aux ONG locales et elles plaident la cause des groupes les plus démunis et marginalisés en défendant leurs besoins et leurs droits.

Participation à l'évolution des conditions cadres mondiales

Au niveau local, la mondialisation a souvent des effets négatifs sur les groupes de population frappés par la pauvreté et peut causer une dégradation supplémentaire des conditions de vie des femmes. Les ONG apportent leur pierre à l'édifice de la gouvernance mondiale avec, en point de mire, la croissance durable et l'équité sociale. Les ONG – tant suisses qu'internationales – sont à même de promouvoir efficacement les positions de la société civile dans les processus internationaux et multilatéraux axés sur la politique de développement et l'humanitaire.

(L'interaction avec les ONG internationales qui, dans le cadre de la «Genève internationale », fournissent des contributions importantes à ces questions, est coordonnée avec d'autres services fédéraux ainsi qu'avec le canton et la ville de Genève.)

Sensibilisation de la population suisse aux questions de développement

L'adhésion de la population à la politique extérieure et à la politique de développement passe par la compréhension et la connaissance de l'évolution du monde. L'éducation et la communication au sujet du développement comprennent des activités visant à informer et à sensibiliser le grand public. Que ce soit par le système d'éducation formel ou d'un cadre informel, les ONG s'engagent activement pour faire comprendre les réalités de la vie dans les pays en développement ou en transition et pour thématiser les implications qui en découlent pour la politique au développement.

La DDC n'octroie de contribution ni aux campagnes et actions politiques, ni aux activités religieuses.

2.2 Collaboration avec les ONG sous forme de mandats

Exécution de projets dans des pays partenaires

Avec pour cadre les stratégies de coopération, la DDC réalise ses programmes de manière décentralisée par l'intermédiaire de ses représentations dans les pays partenaires. Désireuse de renforcer - au Sud comme à l'Est - les capacités et les compétences locales, elle privilégie autant que possible la collaboration avec les acteurs locaux. Afin de compléter l'apport des partenaires sur place, elle octroie des mandats pour l'exécution de projets à des

ONG suisses et internationales, des bureaux de consultants, des entreprises, des agences de développement, etc.

Expertise thématique et méthodologique

Pour mettre en œuvre sa stratégie, la DDC fait aussi appel au savoir thématique et méthodologique de spécialistes externes. A cette fin, elle mandate des ONG possédant des compétences particulières pour élaborer des instruments, des connaissances et analyses, ou accompagner des processus.

2.3 Dialogue politique

La DDC entend cultiver un dialogue politique équilibré avec différents partenaires pour débattre des questions de développement et leurs implications au niveau international et multilatéral et au niveau de la politique extérieure et intérieure, et pour approfondir l'échange sur les expériences de la pratique de la coopération. Les ONG suisses et internationales œuvrant pour le développement et les réseaux politiques internationaux jouent un rôle important dans ce contexte.

Outre le dialogue établi dans le contexte des contributions de programme, qui porte avant tout sur la gestion du savoir et de la qualité et sur des questions institutionnelles, il s'agit de mener un dialogue politique spécifique à trois niveaux.

Le premier niveau concerne l'organisation de la mondialisation et ses répercussions sur l'environnement, le commerce, la sécurité mondiale et la situation en matière de droits de l'homme. Le deuxième niveau concerne des problèmes qui, à l'échelle internationale et multilatérale, touchent au système international d'aide et de développement et à la répartition du travail, ainsi que des questions spécifiques concernant les institutions multilatérales. Le troisième niveau concerne les opinions de la société civile sur la politique intérieure et extérieure de la Suisse, en particulier les questions de cohérence.



3. Principes, règles et instruments

La DDC recourt aux instruments suivants pour assurer la cohérence des relations avec ses partenaires et l'efficacité du suivi des contributions financières et des mandats.

3.1 Contributions

Une distinction fondamentale est opérée entre contribution de programme et contribution à des projets.

Exigences requises pour les contributions de programme

Les exigences pour les contributions de programme demandent notamment une approche programmatique ciblée et adaptée au contexte, la participation et le renforcement des partenaires locaux, la pertinence au plan (de la politique) du développement et l'orientation vers les effets, une gestion systématisée de la qualité, la certification ZEWO et un ancrage de l'ONG auprès de la population suisse.

Il n'existe aucune prétention à un droit à l'octroi d'une contribution. Celle-ci est toujours le fruit de négociations.

Les critères d'attribution des contributions de programme sont fixés dans des directives séparées.

Dialogue sur les programmes, pilotage, et compte rendu dans le contexte des contributions de programme

L'ONG partenaire assume la responsabilité du programme. Les contributions de programme font l'objet d'un suivi par un dialogue de programme systématique. L'utilisation correcte des moyens est vérifiée et attestée dans le cadre du système de contrôle interne et externe de l'organisation partenaire. Elle rend compte des effets du programme.

Les exigences pour la reddition de compte et la remise des rapports sont fixées dans des directives valables pour toute la DDC.

Contributions de programme intégrales

Lorsque des contributions issues de différents crédits - cadres sont octroyées en faveur d'un programme mené par une même ONG partenaire, elles sont traitées comme une contribution intégrale.

Contributions à des projets

Les contributions à des projets sont approuvées et gérées selon des modalités qui respectent les caractéristiques des contributions. Elles sont octroyées uniquement aux ONG qui ne bénéficient pas déjà d'une contribution de programme (exception : aide d'urgence et activités de sensibilisation).

Les critères d'attribution de contributions à des projets sont fixés dans des directives séparées.

Plafond des contributions

La DDC peut contribuer à un programme ou à un projet à hauteur maximale de 50% du budget total. Ce pourcentage constitue un plafond, et non une contribution auquel pourrait prétendre un bénéficiaire.

3.2 Mandats

Les mandats sont attribués aux ONG suisses ou internationales selon les prescriptions de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP ; règles de concurrence) et les critères de la directive N° 9 de la DDC (procédure de gré à gré, sélective ou ouverte avec appel d'offres).

3.3 Dialogue politique

En matière de dialogue politique la DDC met l'accent sur les échanges entre partenaires et sur l'approfondissement du savoir. De nombreuses et diverses plateformes se prêtent à cet exercice : dialogue bilatéral, séminaires, réunions, missions, documents de travail et prises de position communes.

L'initiative du dialogue politique peut venir de la DDC, d'ONG ou de leurs réseaux.



4. Compétences

Au sein de la DDC, la Section ONG est, en charge de la coordination des affaires concernant les organisations non gouvernementales. La Section ONG s'appuie sur un réseau de « points focaux » (*focal points*) des différents Domaines de la DDC pour promouvoir la cohérence de la collaboration avec les ONG.

La Section ONG est rattachée au Domaine de la coopération bilatérale au développement.

La DDC désigne, pour chaque ONG bénéficiant d'une contribution de programme, une personne de contact comme soutien à la Section ONG pour le dialogue sur les programmes.

Compétences de la Section ONG

- Conduire le réseau des « points focaux » et assurer la coordination entre les unités d'organisation concernées de la DDC, les conseiller et les soutenir dans la collaboration avec les ONG.
- Guider les personnes de contact pour les ONG.
- Négocier et gérer les contributions de programme et assurer leur suivi.
- Piloter le dialogue concernant les programmes avec les ONG partenaires.
- Agir comme centre de compétence central en matière de questions liées aux ONG.
- Contrôler l'application de la politique de collaboration avec les ONG ; analyser les effets généraux institutionnels de la pratique en matière de contributions, suivre les agendas thématiques des Domaines dans le contexte du dialogue sur les programmes.

Compétences des Domaines

- Mettre à disposition les « points focaux » faisant office d'interlocuteurs pour toutes les questions relatives aux ONG, ainsi que des personnes de contact.
- Mettre à disposition les ressources financières issues des divers crédits.
- Promouvoir le dialogue politique selon compétences et responsabilités thématiques.
- Participer au dialogue sur les programmes.
- Négocier et administrer les contributions à des projets individuels et à des programmes spécifiques aux Domaines.
- Attribuer et gérer des mandats.

Compétences pour le dialogue sur les programmes dans le contexte des contributions intégrales

Les thèmes pour les moments forts du dialogue sur les programmes dans le contexte des contributions intégrales sont négociés entre les Domaines concernés à l'occasion de la planification annuelle de la Section ONG. Les services de la DDC responsables des thèmes retenus (Section politique de développement pour la politique de développement, Coopération bilatérale pour le développement, Domaine multilatéral pour les thèmes multilatéraux, Aide humanitaire pour l'humanitaire, Coopération avec l'Europe de l'Est pour les questions de transition, etc.) sont compétents pour traiter ces aspects dans le dialogue avec les organisations partenaires et, le cas échéant, pour organiser des rencontres.



Editeur:
Direction du développement et de la coopération DDC
Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Copyright :
DDC, juin 2007

Photos :
DDC, Toni Linder et Christian Poffet

La politique ONG est disponible en français et allemand.

D'autres exemplaires peuvent être commandés sous : www.deza.admin.ch ou à la section ONG, tél : 031 324 26 36